

Réunion du Comité Syndical

Procès-verbal de la séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie annexe située Place de l'église à Mériadec, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

Nombre de membres
En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 18

Étaient présents :

Sandrine CADORET, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Bernard FRANÇOIS, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Marie-Agnès CHAUVEL, Richard POTEL, Odile ROSNARHO, Franck VALLEIN, François POMMOIS, Rémy GUILLOUZIC, Yves LOIN, Stéphane LE MÉNAJOUR, Audrey CAMUS membres titulaires, Michel JALU, Valérie DIARD-MARTIN, Madeleine TOSTEN membres suppléants

Absents excusés

Philippe LE RAY, Anne LE CORVEC, Karl HURTAUD, Jean-Yves COZIC, Laurent HARNOIS,

Secrétaire de séance : Rémy GUILLOUZIC

Date de convocation : 30 mars 2023

Délibération n°2023/04/1 - Objet : Procès-verbal de la séance du 2 mars 2023

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités,

Vu le procès-verbal de la séance du 2 mars 2023 soumis à son examen,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre avant la séance, par voie dématérialisée,

Ainsi, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article unique : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 2 mars 2023.

Délibération n°2023/04/2 – Objet : État récapitulatif des indemnités élus versées en 2022

Vu l'article L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que, chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain et au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale.

Considérant que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers syndicaux avant l'examen du budget du syndicat Mériadec Villages,

Considérant que pour l'adoption des budgets de l'année 2023, il convient de présenter un état portant sur les indemnités et rémunérations perçues par les élus en année 2022.

Madame Sandrine CADORET, Présidente, présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus :

Sommes effectivement perçues lors de l'année 2022 (exprimées en brut et en euros) Au titre des fonctions exercées au sein du Comité syndical				
Nom et prénom de l'élu	Fonctions	Indemnités de fonction	Remboursements de frais	Toutes autres formes de rémunération (y compris avantages en nature exprimés ou non en numéraire)
CADORET Sandrine	Présidente	2 326.98 €	- €	- €
VALLEIN Franck	1er Vice-Président	1 092.24 €	- €	- €
BOURGEOIS Marie-Reine	2ème Vice-Présidente	997.26 €	- €	- €
LE MENAJOUR Stéphane	3ème Vice-Président	997.26 €	- €	- €

Article unique : PREND ACTE de

Délibération n°2023/04/3 – Objet : Vote du budget primitif 2023

Madame la Présidente donne lecture de la note de présentation jointe au bordereau.

Concernant l'aménagement extérieur du restaurant scolaire : Stéphane Le Ménajour attire l'attention des élus sur le fait que les Mériadécois ne souhaitent pas la suppression du jeu de boules. Il précise qu'il est d'accord avec ce point de vue et qu'il estime personnellement qu'il convient de le conserver.

Henri Perronno indique que ce point a déjà été étudié le 2 mars, ce jeu de boules n'est plus utilisé, et cela d'autant qu'un deuxième terrain existe en bas du restaurant scolaire. Sandrine Cadoret indique qu'il sera nécessaire de supprimer le grillage existant et de décaïsser le terrain afin de créer une pente douce et d'éclaircir cet endroit. En effet, actuellement, cet espace est un lieu de rencontre pour les jeunes le soir, ce qui n'est pas sécurisant.

Après plusieurs échanges sur ce sujet, Henri Perronno demande aux élus de Pluneret de soumettre prochainement un projet au comité afin que l'ensemble des élus puissent en discuter. Les élus de Pluneret approuvant cette solution, ces travaux sont mis en attente.

Stéphane Le Ménajour évoque l'abattage de 3 arbres sur la place de l'église et les critiques circulant sur les réseaux sociaux. Sandrine Cadoret indique que la commune de Plumergat a communiqué (presse et réseaux) sur le projet de réaménagement de cette place. La dégradation d'une partie du pavage de la place par les racines d'arbres ayant engendré des chutes, notamment de nos aînés, l'abattage de 3 arbres s'est avéré nécessaire pour des raisons de sécurité. Elle rappelle également que la place est gérée par la commune de Plumergat et non par le Syndicat Mériadec Villages.

Michel Jalu indique que tout projet initié par une municipalité, quelle qu'elle soit, est bâti pour l'ensemble de la population et qu'il fait systématiquement l'objet de quelques critiques. Il convient d'écouter la majorité silencieuse.

Richard Potel confirme qu'en cas d'accident la responsabilité du Maire est engagée, au titre des pouvoirs de police.

Yves Loin évoque le risque d'accidents liés à la pose du panneau lumineux. Henri Perronno précise que ce panneau d'informations lumineux s'adressera en priorité aux piétons.

Sandrine Cadoret indique que cet écran sera situé en zone 30, dans un endroit où les véhicules roulent au pas. Les textes seront courts, cela ne semble pas plus dangereux que de lire entièrement les banderoles affichées sur les supports de la place.

Madame la Présidente présente le projet du budget du syndicat Mériadec Villages pour l'exercice 2023, lequel s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 174 718 €,
- en section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 262 600 €.

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires et intègre les résultats de l'exercice 2022, après vote du compte de gestion et du compte administratif dont les résultats sont en concordance.

Ainsi Madame la Présidente propose à l'assemblée :

Article 1 : DE VOTER les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget de l'exercice 2023, ci-annexé.

Article 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant légal à signer toutes les pièces se rapportant à ce budget.

Délibération n°2023/04/4 – Objet : Travaux de réaménagement des sanitaires de l'accueil de loisirs – lancement d'une consultation

Henri Perronno renouvelle sa proposition et convie les élus ne connaissant pas les lieux à visiter les bâtiments sur place.

Yves Loin et Dominique Le Calvez proposent de faire un affichage avec photographies de l'état actuel du bâtiment, avant commencement de travaux.

François Pommois demande quel matériau est prévu pour l'adjonction de la partie extérieure (bardage bois ?) Sandrine Cadoret ne connaît pas la réponse et indique que le détail du cahier des charges sera transmis aux membres du comité.

Isabelle Arz demande pourquoi un bureau est aujourd'hui prévu alors que le projet initial concernait les toilettes. Sandrine Cadoret et Henri Perronno indiquent que ce bureau est nécessaire pour les animateurs.

Sandrine Cadoret précise qu'il est nécessaire d'avoir les résultats de la consultation pour avoir une idée plus précise du coût. Les élus du Comité seront bien entendu associés et un nouveau bordereau sera présenté.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2022/04/5 en date du 6 avril 2022, le Comité Syndical a :

- Donné son accord de principe sur la réalisation des travaux cités en objet, étant entendu qu'un dossier plus abouti serait présenté au Comité syndical,
- Décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Riguidel Architectes dont le siège social est situé 4 rue du Couvent 56410 Étel,
- Donné son accord pour solliciter une subvention auprès du Département du Morbihan ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible de participer au financement de cet investissement,
- Donné pouvoir à Madame la Présidente pour signer toutes les pièces et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Un plan de réaménagement de ces sanitaires est joint au présent bordereau et les élus sont invités à en prendre connaissance. Madame la Présidente rappelle également à l'assemblée qu'un montant de 132 000 € TTC a été inscrit au budget primitif 2023 et qu'il s'agit d'une estimation.

Ainsi, considérant l'intérêt d'exécuter des travaux dans les sanitaires de l'accueil de loisirs situé rue Victor Graux à Mériadec en Plumergat afin de rendre ce lieu plus fonctionnel et sécurisé pour les enfants,

Il est proposé au Comité Syndical :

Article 1 : D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant légal à lancer une consultation portant sur les travaux tels qu'indiqués ci-dessus. Le résultat de cette consultation sera présenté aux membres du Comité Syndical pour avis et décision sur la suite à y donner.

Article 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant légal à signer tout document à intervenir, relatif à l'objet du présent bordereau.

Questions diverses :

Le projet de l'espace de glisse à Mériadec est étudié au vu des retours des communes de Plouharnel, Plougoumelen et Landévant. Sandrine Cadoret souhaite que l'on puisse avancer sur ce projet. Les élus ayant visité les trois structures indiquent que l'espace de glisse de Plougoumelen est suffisant pour Mériadec et qu'il convient de s'appuyer sur cette base de travail. Les élus sont également d'accord pour contacter le bureau de conseil qui a travaillé sur la structure de Landévant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.